YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2000 - 308

OBJET : Convention relative au contrat d'exploitation des chaufferies au profit du bureau d'études GN - Ingénierie

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d' YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention relative au contrat d'exploitation des chaufferies,

CONSIDERANT que la mission portera sur une analyse du contrat d'exploitation et de ses avenants, une visite des 45 chaufferies avec pour objectif l'évaluation de la qualité des prestations P2 et P3, un examen de la facturation et un rapport général et conclusions,

CONSIDERANT que la proposition du bureau d'études GN - Ingénierie correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

DE confier au bureau d'études GN - Ingénierie , 3 boulevard J. Kennedy – 91100 CORBEIL-ESSONNES, ladite mission,

DE signer le contrat correspondant relatif à l'analyse du contrat d'exploitation des chaufferies,

DIT que les honoraires sont fixés à 35 000, 00 Francs H.T. (Trente cinq mille francs) soit 41 860, 00 Francs T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 61522 .

REÇU LE
13 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à YERRES, le 6 novembre 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE